

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Références :

1. Note n° NP/151/SHFDS du 21 octobre 2019 relative à la posture VIGIPIRATE « AUTOMNE HIVER 2019 – PRINTEMPS 2020 » ;
2. Note n°10083/SGDSN/PSE/PSN/CD du 16 octobre 2019 relative à l'adaptation de posture VIGIPIRATE « AUTOMNE HIVER 2019 – PRINTEMPS 2020 » ;
3. Plan gouvernemental VIGIPIRATE n° 10200/SGDSN/PSE/PSN/CD du 1^{er} décembre 2016 (édition octobre 2018) – partie publique « Faire face ensemble » (décembre 2016) https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/risques/pdf/brochure_vigipirate_gp-bd.pdf.

Objet : Fiche ALI « Protection de la chaîne alimentaire »

Destinataires : opérateurs du secteur alimentaire (y compris les établissements d'enseignement agricole disposant d'atelier agroalimentaire)

Posture VIGIPIRATE « AUTOMNE HIVER 2019 – PRINTEMPS 2020 »¹ :

La posture VIGIPIRATE « AUTOMNE HIVER 2019 – PRINTEMPS 2020 » est active à compter du 18 octobre 2019.

Elle s'applique, sauf événement particulier, jusqu'au 14 mai 2020.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « Sécurité renforcée – Risque attentat ».



Sur le territoire national, la menace terroriste se maintient à un niveau élevé et émane essentiellement de ressortissants nationaux. Bien qu'affaiblie, la propagande djihadiste reste soutenue dans la sphère numérique et est toujours susceptible de provoquer des passages à l'acte individuels.

La présente posture adapte le dispositif de sécurité nationale pour cette période marquée par :

- les fêtes de fin d'année qui seront ponctuées par les célébrations religieuses et l'organisation sur l'ensemble du territoire national de marchés de Noël de plus ou moins grande ampleur ;
- les flux importants de voyageurs dans les transports collectifs de personnes lors des vacances scolaires et universitaires et leur présence sur les sites touristiques ;
- les grands événements qui se dérouleront sur le territoire national qu'ils soient sportifs, culturels ou commémoratifs ;
- les élections municipales des 15 et 20 mars 2020.

¹ Différents supports sont disponibles sur le <https://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste> :

- Affiches de sensibilisation à destination du grand public : « Réagir en cas d'attaque terroriste », « Les gestes d'urgence », « Que faire en cas d'exposition à un gaz toxique » ;
- Fiches « réflexes » informant les citoyens et les professionnels de différents secteurs d'activité sur les bonnes pratiques à adopter face à la menace terroriste ;
- Guides de bonnes pratiques, à destination des professionnels et des particuliers.

Domaine « Chaîne alimentaire » :

La posture « socle » de sécurité devant être adoptée par les entreprises du secteur alimentaire demeure inchangée.

Néanmoins, si les modes opératoires privilégiés ont peu évolué ces derniers mois (armes blanches ou à feu, véhicule-bélier, engins explosifs), la menace liée à l'utilisation de substances chimiques ou d'agents biologiques mérite d'être prise en considération.

- Des éléments chiffrés et cartographiques sur les attentats jihadistes réalisés, déjoués, échoués en France depuis 2015 et en Europe occidentale en 2019 sont précisés en annexe 1 ;
- La liste des mesures applicables aux opérateurs de la chaîne alimentaire est précisée en annexe 2 ;
- Sur la menace terroriste, des documents peuvent être consultés, en particulier la stratégie nationale du renseignement publiée, en juillet 2019, par la CNRLT² ainsi que le rapport annuel 2018 d'EUROPOL mis en ligne le 27 juin 2019³.

Des éléments plus détaillés sur l'évaluation de la menace terroriste sur la période couverte sont mis à la disposition des opérateurs d'importance vitale du secteur « Alimentation » (**annexe 4 classifiée « CONFIDENTIEL DEFENSE »**).

L'utilisation du MOOC⁴ VIGIPIRATE, développé par le *secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale* (SGDSN), peut aider à sensibiliser les agents et personnels sur la menace terroriste et les gestes et réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque :

- Cette plateforme, mise en ligne le 20 septembre 2019 (www.vigipirate.gouv.fr), est un outil pédagogique accessible au plus grand nombre (flyer en annexe 3).
- Ce parcours, en 3 modules de quelques heures, fait l'objet d'une attestation de suivi et contribue à favoriser une éducation citoyenne en matière de sécurité nationale.

Pour la période considérée, les recommandations de posture permanente de sécurité sont dans le domaine alimentaire :

1) Le maintien et le développement de mesures de prévention et de protection définies dans les plans de sûreté interne (PSI) des entreprises du secteur alimentaire ;

- Le PSI tient compte des recommandations édictées dans le guide pour la protection de la chaîne alimentaire contre les risques d'actions malveillantes, criminelles ou terroristes⁵.
- Les mesures générales de prévention et de protection s'articulent autour de 5 domaines (accès, flux, personnel, stocks et process) et 5 secteurs particuliers (collecte, import, transport/logistique, restauration et distribution).
- Le PSI est adapté à chaque entreprise, en fonction de sa taille et des particularités de son métier, de son organisation, de ses installations actuelles.
- Une étude de vulnérabilité permet à l'entreprise d'identifier les secteurs sensibles sur lesquels des mesures de prévention et/ou de protection spécifiques sont nécessaires pour réduire le risque de contamination intentionnelle des aliments et en limiter les conséquences.

² Coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme

<http://www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2019/07/20190703-cnrlt-np-strategie-nationale-renseignement.pdf>

³ https://www.europol.europa.eu/sites/default/files/documents/tesat_2019_final.pdf

⁴ Massive open online course.

⁵ http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/guide-2014_140214_V2_cle03f4ef.pdf

2) Le renforcement des mesures de vigilance professionnelle, en particulier lors des évènements festifs ou lors d'ouverture au public dans certains sites d'entreprise ;

- A ce titre, outre la vigilance des abords et des entrées dans les bâtiments, le repérage des comportements suspects est renforcé dans les locaux de fabrication ou d'entreposage (y compris en libre-service).
- Le suivi des matières dangereuses (produits biocides et chimiques, ainsi que tout produit inflammable ou comburant) est effectué et une supervision efficace des stocks est mise en place.
- Tout comportement suspect ou situation anormale est signalé sans délai selon les procédures prévues dans le plan de sûreté interne.

3) La mise en place de bonnes pratiques en matière de gestion des systèmes d'information.

Les menaces visant les administrations et les entreprises privées restent élevées et variées. Les événements majeurs de la période feront l'objet d'une attention particulière face aux principaux modes d'action malveillants actuellement observés (attaques par rançongiciels, attaques indirectes et vulnérabilités critiques).

L'implication de l'ensemble du personnel ainsi que l'application des règles élémentaires d'hygiène informatique constituent des éléments essentiels au renforcement de la sécurité des systèmes d'information.

A ce titre, les recommandations de posture permanente de sécurité⁶ doivent être rappelées régulièrement aux agents, personnels et apprenants. Des réflexes simples peuvent être appliqués, au quotidien par chacun :

- les douze règles essentielles définies, à destination des non-spécialistes, dans le guide des bonnes pratiques de l'ANSSI⁷ pour la sécurité des systèmes d'information des petites et moyennes entreprises ;
- les dix règles, à destination des agents du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, pour sécuriser les équipements numériques professionnels⁸ ;
- les neuf bonnes pratiques de sécurité numérique à observer, par les professionnels, lors de déplacements⁹.

Les responsables de système d'information (RSI) se réfèrent à la fiche SECNUM « sécurité du numérique ».

⁶ <https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/guide/guide-dhygiene-informatique/>

⁷ <https://www.ssi.gouv.fr/guide/guide-des-bonnes-pratiques-de-linformatique/>

⁸ Infographie (http://intranet.national.agri/IMG/pdf/missdef_secuinfo_aff_cle0dffa3.pdf).

⁹ Guide de l'ANSSI mise à jour en 2019 (<https://www.ssi.gouv.fr/guide/partir-en-mission-avec-son-telephone-sa-tablette-ou-son-ordinateur-portable/>).

Annexe 1 : Evaluation de la menace terroriste

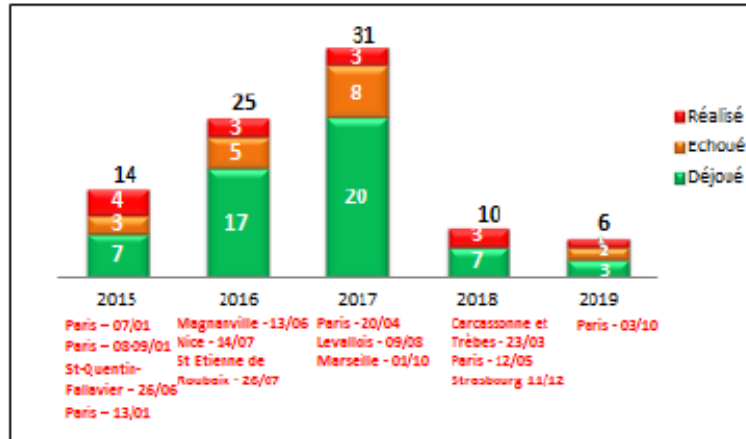
Infographie sur les attentats jihadistes réalisés, déjoués, échoués en France depuis 2015¹⁰



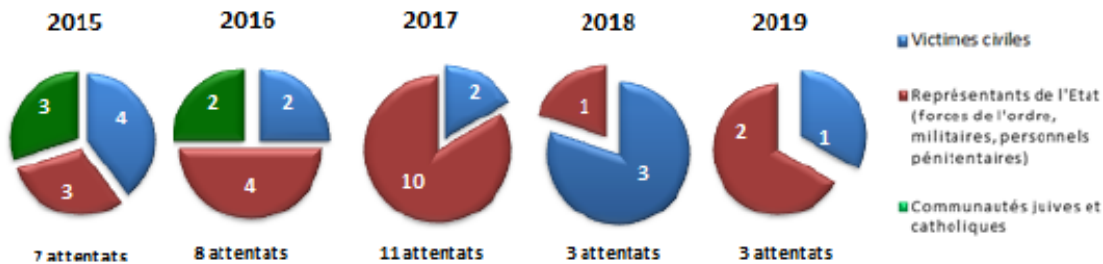
HISTORIQUE DES ATTENTATS EN FRANCE DE 2015 A 2019

RECAPITULATIF DES ATTENTATS REALISES, ECHOUES OU DEJOUES

Sur le territoire national, la menace se maintient à un niveau élevé malgré une baisse de la fréquence des attaques et projets d'attaques en 2018 et sur le premier semestre de l'année 2019. Les trois dernières années ont chacune été marquées par trois attentats réalisés, contre un en 2019.



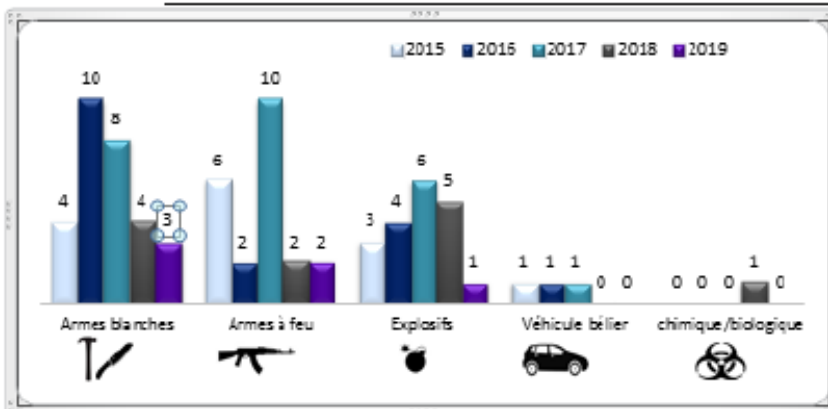
TYPES DE CIBLES VISEES LORS DES ATTENTATS REALISES OU ECHOUES**



** plusieurs cibles ont parfois été visées lors d'un même attentat.

Les représentants en uniforme de l'autorité publique (forces de l'ordre, militaires, personnels pénitentiaires) demeurent les premières cibles visées par les assaillants lors d'attentats, suivies de la population civile : deux cibles relativement facilement atteignables. Les cibles du terrorisme jihadiste visées pour leur appartenance religieuse sont en baisse sur la période mais le risque demeure latent.

MODES OPERATOIRES UTILISES LORS DES ATTENTATS ABOUTIS, ECHOUES, DEJOUES

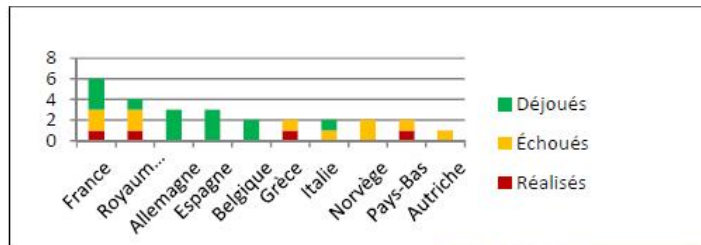


De façon générale sur la période les modes opératoires sommaires (utilisation d'armes par destination) demeurent les plus fréquemment utilisés (armes blanches, armes à feu, véhicule-bélier). Toutefois certains modes opératoires plus sophistiqués tels que des explosifs voire l'utilisation de substances chimiques ou d'agents toxiques ne doivent pas être négligés.

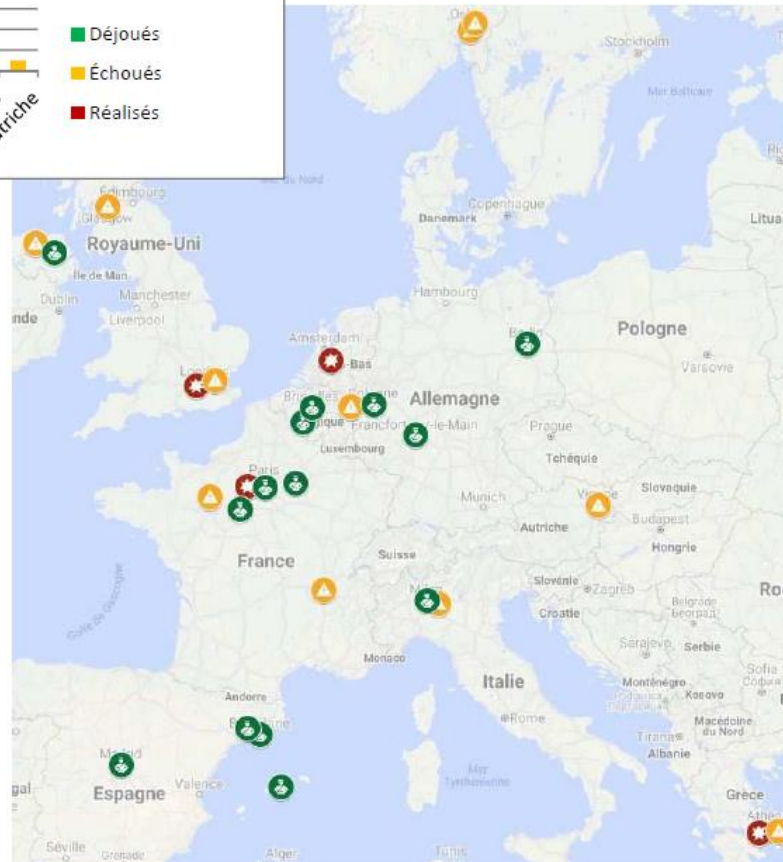
Informations obtenues en sources ouvertes

¹⁰ Source : Note n°10083/SGDSN/PSE/PSN/CD du 16 octobre 2019 relative à l'adaptation de posture VIGIPIRATE « AUTOMNE HIVER 2019 – PRINTEMPS 2020 ».

Cartographie des attentats jihadistes réalisés, déjoués, échoués en Europe occidentale en 2019¹¹



- Échoués**
- France (2)**
- Condé-sur-Sarthe (05/03)
- Lyon (24/05)
- Royaume-Uni (2)**
- Londonderry (19/01)
- Londres et Glasgow (05/03)
- Norvège (2)**
- Oslo (17/01)
- Oslo (10/08)
- Pays-Bas (1)**
- Heerlen (09/03)
- Italie (1)**
- Crema (20/03)
- Grèce (1)**
- Athènes (22/03)
- Autriche (1)**
- Vienne (25/03)



- Réalisés**
- Royaume-Uni (1)**
- Stanwell (16/03)
- Pays-Bas (1)**
- Utrecht (18/03)
- Grèce (1)**
- Athènes (11/07)
- France (1)**
- Paris (03/10)
- Déjoués**
- France (3)**
- Seine-et-Marne (25/03)
- Paris (26/04)
- Château-dun (23/07)
- Allemagne (3)**
- Berlin (30/01)
- Francfort (22/03)
- Cologne (18/07)
- Espagne (3)**
- Barcelone et Igualada (15/01)
- Région de Madrid (04/02)
- Majorque (28/03)
- Belgique (2)**
- Mons (15/04)
- Bruxelles (22/06)
- Italie (1)**
- Milan (17/04)
- Royaume-Uni (1)**
- Irlande du Nord (01/06)

Informations obtenues en sources ouvertes

¹¹ Source : Note n°10083/SGDSN/PSE/PSN/CD du 16 octobre 2019 relative à l'adaptation de posture VIGIPRATE « AUTOMNE HIVER 2019 – PRINTEMPS 2020 ».

Annexe 2 : Posture Vigipirate « AUTOMNE HIVER 2019 – PRINTEMPS 2020 » - Liste des mesures applicables aux opérateurs de la chaîne alimentaire

☞ Les mesures sont actives à compter du 18 octobre 2019 et s'appliquent, sauf événement particulier, jusqu'au 14 mai 2020.

Objectif général : Protéger les établissements et les flux logistiques de la chaîne alimentaire

Numéro de la mesure	Type de mesure	Objectif et intitulé de la mesure	Niveau de protection	Etat de la mesure ¹²	Acteurs concernés
ALR « ALERTER et COMMUNIQUER »					
ALR 10-04	socle	Signaler toute transaction, vol ou disparition de matières et tout indice d'événement NRBC-E <i>Anticiper la réalisation d'un événement de nature NRBC-E et réagir le plus rapidement possible à un événement de telle nature</i>	publique	Active	Opérateurs
ALR 11-04	additionnelle	Rappeler les conduites à tenir en cas d'attaque <i>Prévenir et associer la population à sa propre sécurité – la protéger d'un sur-attentat / informer un maximum de personnes sur les conduites à tenir en cas d'attaque terroriste</i> www.vigipirate.gouv.fr	publique	Active	Administration/ Opérateurs
ALR 20-01	socle	Elaborer et mettre à jour un plan de continuité d'activité (PCA) <i>Planifier la continuité d'activité en situation de crise</i>	publique	Active	Administration/ Opérateurs (en particulier les opérateurs d'importance vitale (OIV) du secteur Alimentation

¹² En cas de menaces ou risques particulier identifiés les autorités demanderaient aux professionnels d'activer plus spécifiquement certaines mesures de vigilance et/ou de contrôle additionnelles.

ALI « CHAINE ALIMENTAIRE »					
ALI 10-01	socle	<p>Protéger les établissements et les flux logistiques de la chaîne alimentaire</p> <p>Mettre en œuvre un <i>plan de sûreté interne</i> (PSI) tel que défini par le Guide des recommandations pour la protection de la chaîne alimentaire contre les risques d'actions malveillantes, criminelles ou terroristes¹³</p> <p><i>Objectif : éviter la mise en danger de la population par des actions de malveillance utilisant les vecteurs alimentaires ; par la mise en œuvre d'une protection renforcée de l'ensemble des circuits d'exploitation et de distribution de la chaîne alimentaire</i></p>	publique	Active	Opérateurs
ALI 10-02	socle	<p>Pour les opérateurs importateurs et exportateurs : obtenir les statuts douaniers d'opérateur économique agréé (OEA)</p> <p><i>Objectif : permettre de fluidifier les échanges tout en permettant une sécurisation accrue des flux de marchandises entrant ou sortant de l'Union européenne (UE), dans le cadre d'accords d'équivalence et de reconnaissance mutuels avec la Chine, la Norvège, le Japon, les Etats-Unis et la Suisse.</i></p>	publique	Active	Administration/ Opérateurs


¹³ http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/guide-2014_140214_V2_cle03f4ef.pdf (édition janvier 2014).

EAU « RESEAUX D'EAU »

Dans l'attente d'une révision des fiches-mesures, les *opérateurs d'importance vitale* (OIV) du secteur « Alimentation » susceptibles d'être concernés par le secteur « Réseaux d'eau » appliquent les mesures ci-dessous.

EAU 20-06	socle	Exercer la vigilance dans l'exploitation des réseaux d'eau <i>Etablir, mettre à jour et tester périodiquement les plans d'opération internes (POI), plans particulier d'intervention (PPI), plans particulier de protection (PPP) et plans de protection externes (PPE), garantir les capacités d'intervention</i>		Active	<i>Opérateurs d'importance vitale (OIV) du secteur Alimentation</i>
EAU 20-10	socle	Exercer la vigilance dans l'exploitation des réseaux d'eau <i>Surveiller les points les plus vulnérables du réseau d'alimentation en eau</i>	publique	Active	<i>Opérateurs d'importance vitale (OIV) du secteur Alimentation</i>

Annexe 3 : Plateforme de sensibilisation Vigipirate

REJOIGNEZ-NOUS
FAIRE FACE ENSEMBLE 
WWW.VIGIPIRATE.GOUV.FR

MODULE 1
Comprendre la menace terroriste et le dispositif VIGIPIRATE


- ▶ **Unité 1** : comprendre la menace terroriste
- ▶ **Unité 2** : qu'est-ce que VIGIPIRATE ?
- ▶ **Unité 3** : comment fonctionne VIGIPIRATE ?

MODULE 2
Tous impliqués face à la menace terroriste !


- ▶ **Unité 1** : se préparer en tant que citoyen
- ▶ **Unité 2** : prévenir un acte terroriste
- ▶ **Unité 3** : réagir
- ▶ **Unité 4** : gérer l'après-attentat

MODULE 3
Sensibilisation des professionnels et des élus locaux.
(responsables d'établissements ou de sites recevant du public)


- ▶ **Unité 1** : recommandations à destination des responsables d'établissements recevant du public
- ▶ **Unité 2** : recommandations à destination des organisateurs de rassemblements
- ▶ **Unité 3** : sensibilisation des élus locaux à la menace terroriste




Contact : courrier.sgdsn@sgdsn.gouv.fr



SGDSN
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL
DE LA DÉFENSE ET DE
LA SÉCURITÉ NATIONALE
51, boulevard de La Tour-Maubourg
75700 Paris SP 07
www.sgdsn.gouv.fr

Maquette : Pile Graphisme, Fabrication, Images - DS&F/PSG - Septembre 2019

FAIRE FACE ENSEMBLE 

PLATEFORME DE SENSIBILISATION VIGIPIRATE
WWW.VIGIPIRATE.GOUV.FR




SGDSN
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL
DE LA DÉFENSE ET DE
LA SÉCURITÉ NATIONALE

FAIRE FACE ENSEMBLE

La sensibilisation de tous à la menace terroriste.

En proposant cette plateforme, le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale offre à chacun la possibilité de mieux comprendre les enjeux de vigilance, de prévention et de protection face à la menace terroriste, pour adopter les bonnes pratiques et contribuer à la sécurité de tous.



DÉCOUPAGE PÉDAGOGIQUE

Environ **8h00** de contenu pédagogique dont **3h00** spécifiquement à destination des professionnels, avec par unité :



une vidéo introductive par un grand témoin



un questionnaire pour tester ses connaissances



le développement des notions clés du chapitre



des ressources complémentaires diversifiées en consultation libre

LA SENSIBILISATION À LA MENACE TERRORISTE EN 3 MODULES

Construits autour de thématiques prioritaires, les 3 modules de 3 ou 4 unités chacun permettent :

- ▶ Pour le grand public, d'avoir une vue d'ensemble du plan VIGIPIRATE, de la menace terroriste en France, et des réflexes à adopter en conséquence ;
- ▶ Pour les professionnels, de mieux connaître leurs responsabilités et d'acquérir les outils pour y faire face.

UN OUTIL PÉDAGOGIQUE ET ACCESSIBLE À TOUS

Le MOOC* « Faire Face Ensemble » est un outil de sensibilisation en ligne gratuit et accessible à tous vous permettant d'accéder à votre rythme à un large contenu pédagogique.

Une attestation délivrée dès :



80% de réussite



à toutes les unités

*MOOC : Massive Open Online Course. Formation en ligne ouverte à tous.

FAIRE FACE ENSEMBLE

WWW.VIGIPIRATE.GOUV.FR

Annexe 4 : Evaluation de la menace terroriste

Annexe classifiée « CONFIDENTIEL DEFENSE »